**FICHE DE CANDIDATURE MEMBRE DU BUREAU ACADEMIQUE A&I UNSA REIMS**

**NOM :**

**PRENOM :**

**DEPARTEMENT :**

**CATEGORIE :**

**GRADE :**

**POSTE OCCUPE :**

**ANCIENNETE DANS L’ACADEMIE :**

**COORDONNEES (TELEPHONIQUE & COURRIEL) :**

**MOTIVATIONS et ATTENTES :**

### Les membres du bureau de la section académique sont élus pour 4 ans au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne à un tour, sans panachage, par les adhérent.e.s de la section académique à jour de leur cotisation. Entre deux congrès, le bureau de la section académique peut procéder aux ajustements nécessaires, sur proposition du secrétaire académique.

### La composition du bureau académique doit tendre vers la parité femme / homme; assurer la représentation des différents départements composant l'académie ainsi que des secteurs professionnels (EPLE, services académiques, enseignement supérieur) ; être composé au minimum de trois membres de chaque catégorie de fonctionnaires (A, B et C), d'un adhérent retraité, d'un agent contractuel.

### 3 réunions sont organisées au minimum durant l'année scolaire. Elles sont pour 2 tiers au format hybride à savoir en présentiel et distanciel. le tiers restant étant uniquement en présentiel

### Les frais de déplacements, parking et repas sont pris en charge par la section et ainsi remboursés.

### Les membres du bureau de la section académique sont convoqués par le Secrétaire académique, la convocation vaut ordre de mission et ne donne pas lieu à rattraper la journée de travail manquée. L'employeur ne peut pas invoquer systématiquement le besoin de service pour refuser votre convocation.

### Date et Signature :

### Merci de bien vouloir retourner la fiche de candidature dûment renseignée à l’adresse courriel suivante : aeti-reims@aeti-unsa.org